

MAISON POUR TOUS DE THURINS

Association de Loi 1901

**15 route d'Yzeron
69510 THURINS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice social du 01.01.2023 au 31.12.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS DE THURINS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous nous sommes assurés des subventions perçues et de leurs utilisations aux fins dédiées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques,

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Andrézieux Bouthéon,
Le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes,
Nicolas FLEURY



SAS SOLUTEX COMPTABILITE & AUDIT

**Espace Ambroise Paré
10 Avenue de Saint-Etienne
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON**

Tel : 04.28.04.42.88 – nicolas.fleury@solutex-conseils.fr
SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 10 000 euros
Inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables Rhône-Alpes
et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
RCS ST-ETIENNE : 880 788 906 - APE : 6920Z -N° de TVA : FR12880788906

Nicolas FLEURY

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes auprès de la Cour d'Appel de Lyon

MAISON POUR TOUS DE THURINS

Association de Loi 1901

**15 route d'Yzeron
69510 THURINS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES

Exercice social du 01.01.2023 au 31.12.2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de Commissaire Aux Comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du Code de Commerce.

Fait à Andrézieux Bouthéon,
Le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes,
Nicolas FLEURY



Bilan Association

MAISON POUR TOUS DE THURINS	BILAN ACTIF
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	47 970	31 420	16 550	4,37	28 105	8,59
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	930		930	0,25		
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	10 881		10 881	2,87	10 647	3,25
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 100		3 100	0,82	3 100	0,95
TOTAL (I)	62 881	31 420	31 461	8,30	41 852	12,79
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	2 378		2 378	0,63	3 500	1,07
Créances usagers et comptes rattachés	11 668	1 500	10 168	2,68	16 266	4,97
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	201		201	0,05	2 056	0,63
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	141 423		141 423	37,32	89 869	27,47
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	190 888		190 888	50,37	172 242	52,64
Charges constatées d'avance	2 431		2 431	0,64	1 395	0,43
TOTAL (II)	348 989	1 500	347 489	91,70	285 329	87,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	411 870	32 920	378 950	100,00	327 181	100,00

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	32 479	8,57	32 479	9,93
Report à nouveau	73 563	19,41	74 348	22,72
Résultat de l'exercice	731	0,19	-785	-0,23
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	14 300	3,77	18 798	5,75
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	121 073	31,95	124 841	38,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 519	16,50	58 520	17,89
TOTAL (II)	62 519	16,50	58 520	17,89
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	85 150	22,47	46 101	14,09
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	85 150	22,47	46 101	14,09
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	222	0,06	2 383	0,73
Fournisseurs et comptes rattachés	8 837	2,33	13 590	4,15
Autres	39 775	10,50	28 935	8,84
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	61 373	16,20	52 810	16,14
TOTAL(IV)	110 208	29,08	97 719	29,87
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	378 950	100,00	327 181	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

MAISON POUR TOUS DE THURINS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	11 401		11 401	3,46	3 575	1,62	7 826	218,91	
Production vendue de biens									
Prestations de services	317 662		317 662	96,54	217 654	98,38	100 008	45,95	
Montants nets produits d'expl.	329 063		329 063	100,00	221 229	100,00	107 834	48,74	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			218 150	66,29	247 497	111,87	-29 347	-11,85	
Cotisations			10 709	3,25	7 775	3,51	2 934	37,74	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			36	0,01	802	0,36	-766	-95,50	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			16 247	4,94	7 144	3,23	9 103	127,42	
Sous-total des autres produits d'exploitation			245 143	74,50	263 218	118,98	-18 075	-6,86	
Total des produits d'exploitation (I)			574 205	174,50	484 448	218,98	89 757	18,53	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)					2 192	0,99	-2 192	-100,00	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			2 746	0,83	1 390	0,63	1 356	97,55	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			2 746	0,83	1 390	0,63	1 356	97,55	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			794	0,24	722	0,33	72	9,97	
Sur opérations en capital			5 657	1,72	6 676	3,02	-1 019	-15,25	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			6 452	1,96	7 397	3,34	-945	-12,77	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			583 403	177,29	495 427	223,94	87 976	17,76	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							-785	-0,34	785
TOTAL GENERAL			583 403	177,29	496 211	224,30	87 192	17,57	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			3 673	1,12	1 988	0,90	1 685	84,76	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			38 306	11,64	40 935	18,50	-2 629	-6,41	
Services extérieurs			20 093	6,11	29 582	13,37	-9 489	-32,07	
Autres services extérieurs			42 962	13,06	40 802	18,44	2 160	5,29	
Impôts, taxes et versements assimilés			6 756	2,05	6 369	2,88	387	6,08	
Salaires et traitements			338 386	102,83	297 835	134,63	40 551	13,62	
Charges sociales			71 244	21,65	61 874	27,97	9 370	15,14	
Autres charges de personnel			2 500	0,76	1 100	0,50	1 400	127,27	
Subventions accordées par l'association									

MAISON POUR TOUS DE THURINS
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 555	3,51	10 411	4,71	1 144	10,99
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	3 999	1,22	173	0,08	3 826	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	40 835	12,41	4 177	1,89	36 658	877,62
Autres charges	637	0,19	964	0,44	-327	-33,91
Total des charges d'exploitation (I)	580 946	176,55	496 211	224,30	84 735	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	726	0,52			1 726	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 726	0,52			1 726	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	582 672	177,07	496 211	224,30	86 461	17,42
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	731	0,22			731	N/S
TOTAL GENERAL	583 403	177,29	496 211	224,30	87 192	17,57

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	30 308		26 475			
Prestations en nature	16 740					
Dons en nature	153 149		96 101			
TOTAL	200 197		122 576			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	153 149		96 101			
Prestations	16 740					
Personnel bénévole	30 308		26 475			
TOTAL	200 197		122 576			

Annexes Association 23

MAISON POUR TOUS DE THURINS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

La MPT de Thurins est une maison pour tous, agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire par le ministère des sports et de la vie associative. C'est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est membre du réseau R2AS (union territoriale des MJC-MPT Rhône-Ain-Saône).

Elle intervient sur la commune de Thurins et dans l'ouest lyonnais.

Elle contribue au développement des liens sociaux.

Située dans un bâtiment mis à disposition par la Ville situé au 15 route d'Yzeron depuis décembre 2021, elle propose des activités, cours, stages et spectacles pour enfants et adultes couvrant plusieurs thématiques : arts manuels et visuels, danse, sport et forme, musique.

L'association propose également des projets pour les jeunes avec des activités hebdomadaires en période scolaire, des animations pendant les vacances scolaires. Le centre de loisirs intercommunal Tym (Thurins, Yzeron et Messimy) accueille les enfants de 3 à 12 ans à Messimy.

En outre, l'association intervient auprès des écoles dans le cadre de l'accueil périscolaire.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 378 950,45 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 730,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/03/2024 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

MAISON POUR TOUS DE THURINS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Type	Durée
agencements divers	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel informatique et matériel de bureau	3 ans
Mobilier	de 3 à 8 ans
Matériel d'activité	de 3 à 5 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

MAISON POUR TOUS DE THURINS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :**

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata tempore (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

* paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel)

* données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales)

* taux d'actualisation retenu à 3%.

2.2.6 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel communiqué par la Ville de Thurins et la CCVL.

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	47 970	930		48 900
Immobilisations financières	13 747	2 084	1 850	13 981
TOTAL	61 717	3 014	1 850	62 881

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	6 555	1 614		8 169
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	93	277		371
Matériel de transport	3 910	4 498		8 408
Matériel de bureau et informatique	4 423	2 518		6 941
Emballage récupérables et divers	4 884	2 648		7 531
TOTAL II	19 865	11 555		31 420
TOTAL GENERAL (I+II)	19 865	11 555		31 420

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	11 668	11 668	
Autres créances	144 002	144 002	
Charges constatées d'avance	2 431	2 431	
TOTAL	158 101	158 101	

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	140 079
Autres produits à recevoir	1 344
TOTAL	141 423

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	1 500			1 500
Comptes financiers				
TOTAL	1 500			1 500

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	32 479				32 479
Dont générosité du public					
Report à nouveau	74 348	-785			73 563
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-785	785	731		731
Dont générosité du public					
Situation nette	106 043		731		106 773
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	18 798		7 054	11 552	14 300
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	124 841		7 785	11 552	121 073
TOTAL dont générosité du public					

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	46 101	40 835		1 118	-668	85 150	44 315
TOTAL	46 101	40 835		1 118	-668	85 150	44 315

4.3 - Subventions d'investissement

4.3.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Mairie de Thurins	<i>véhicule</i>	2 000			2 000
Lofoten mécénat	<i>véhicule</i>	5 000			5 000
CCVL	<i>véhicule</i>	4 000			4 000
CAFAL	<i>Equipt Tym</i>	14 474		5 895	8 579
MSA	<i>véhicule</i>	3 600			3 600
MSA	<i>accueil ludo</i>	3 454			3 454
TOTAL		32 528		5 895	26 633

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 837	8 837		
Dettes fiscales & sociales	39 775	39 775		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	222	222		
Produits constatés d'avance	61 373	61 373		
TOTAL	110 208	110 208		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 534
Dettes fiscales & sociales	21 934
Autres dettes	222
TOTAL	29 690

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Ville de Thurins	<i>fonct direction</i>	50 000	16 667	33 333		
Ville de Thruins	<i>periscolaire</i>	26 528	13 264	13 264		
Ville de Thurins	<i>Ludothèque</i>	4 555		4 555		
Ville de Thurins	<i>activité musique</i>	2 200	733	1 467		
Ville de Thurins	<i>espace jeunes</i>	37 200	12 400	24 800		
CAFAL	<i>margé coopératio</i>	12 000		12 000		
Départ du Rhor	<i>musique</i>	5 200	5 200			
Fonjep	<i>poste direction</i>	7 107	7 107			
ASP	<i>Emplois aidés</i>	12 000	12 000			
CAFAL	<i>Bonus territoire</i>	40 706		40 706		
TOTAL		197 496	67 371	130 125		

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	794
Reprises sur provisions et transferts de charge	5 657
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	1 726
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

régularisation CAFAL FPT 2022 10 000 attendu pour 9 000 reçu.

5.3 - Contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires en nature sont explicitées ci-après :

TYPE BENEVOLAT moyen	TOTAL	Nbre heures	Tx horaire
Gestion association	15 188 euros	337,50 heures	45 euros
Evènements	4 205 euros	161 heures	28 euros
Activités de loisirs	10 320 euros	344 heures	30 euros
Quotidien	596 euros	21,5 heures	26 euros
Total général	30 308 euros		

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**5.4 - Opérations de mises à disposition gratuite de biens**

Les avantages en natures consentis par la Ville de Thurins au titre de 2023 s'élèvent à 127 325 euros :

Valeur locative de locaux de la MPT	30 000 euros
Fluides (eau électricité)	38 860 euros
Prestations diverses et entretien	41 725 euros
Charges de personnel	16 740 euros

Outre la subvention de 35 000 euros versée au titre de l'année 2023, la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais a réglé les charges suivantes :

Locaux mis à disposition	29 848,74 euros
Eau	273,29 euros
edf chauffage	5 430,94 euros
Personnel mis à disposition	518,78 euros
Entretien petits travaux	6 491,81 euros

ce qui porte le montant global de la subvention estimée au titre de 2023 à 77 563,56 euros.

Comptes audités

MAISON POUR TOUS DE THURINS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 13 216 euros et couvre 100% de l'engagement.

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	9	
TOTAL	10	0

6.4 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 000 euros.

Comptes audités